



ACTION 18 : CIBLER LES TRAVAUX « PLAN CLIMAT » DANS LES TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS ET GARANTIR LE RENOUVELLEMENT DU PARC DES CHAUFFERIES

Les installations thermiques assurant le chauffage, la production d'eau chaude et parfois le rafraîchissement des équipements publics constituent un gisement d'économies important pour la collectivité. Au-delà de la sobriété énergétique, la mise à niveau du parc des chaufferies de la Ville garantit le fonctionnement du service public.

Sur les 2 000 centres thermiques gérés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, les actions de maintenance réalisées ont permis d'augmenter la durée de vie moyenne des chaufferies au-delà des durées de vie conventionnelles. Néanmoins, la durée de vie d'une chaufferie est au maximum de 25 ans. Pour assurer le maintien des performances du parc de chaufferies, il est nécessaire de rénover chaque année une cinquantaine de centres thermiques. Globalement sur les 5 dernières années, 45 centres thermiques ont été modernisés par an. Une évaluation des efforts restant à accomplir pour atteindre l'objectif du Plan climat d'ici 2020 devra être effectuée.



ACTION 19 : PERENNISER LA POLITIQUE D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL DE MAINTENANCE



Dans les contrats privés de maintenance de ses centres thermiques (1/3), la Ville a inscrit des obligations de performance avec des pénalités en cas d'objectif non atteint.

En 2005, la Ville a créé un protocole d'intéressement des personnels de maintenance aux économies d'énergies constatées.

Ce premier contrat, d'une durée de 5 ans, prévoyait de dégager 5% d'économie sur l'ensemble de la période. Au final, ce sont 9% d'économies d'énergie qui ont été constatés. Au vu de ces résultats encourageants, un second protocole a été engagé pour une durée maximale de 5 ans à partir de la saison de chauffe 2010/2011. L'objectif de ce contrat n'est plus un niveau d'économie global sur l'ensemble du parc mais un seuil cible de consommation à ne pas dépasser pour chaque installation.

Sur la période de chauffe 2010-2011, les résultats globaux ont mis en évidence un gain total de 2,2% des consommations d'énergie des centres thermiques exploités en régie.



ACTION 20 : ETENDRE LA MISE EN PLACE DE GESTIONS TECHNIQUES CENTRALISEES ET DE GESTIONS TECHNIQUES DU BATIMENT A LA VILLE

Les Gestions Techniques Centralisées (GTC) et Gestions Techniques du Bâtiment (GTB) permettent la rationalisation des moyens pour une bonne gestion du parc de bâtiments et de leurs équipements techniques, grâce à une gestion cohérente et une adéquation aux besoins. Ces systèmes concourent ainsi à :

- ▶ la maîtrise des dépenses énergétiques induite par l'utilisation de ces systèmes ;
- ▶ l'utilisation rationnelle du personnel de maintenance et d'exploitation ;
- ▶ la diminution des pannes par la prévention sur les équipements.

Afin d'améliorer la gestion technique de ses centres thermiques, la Ville de Paris a progressivement équipé 200 sites à son réseau de télégestion. Ce nombre augmente chaque année, puisque chaque modernisation de chaufferie est accompagnée de la mise en place de ces dispositifs. La démarche actuelle ne permet pas un suivi des consommations énergétiques. Une évolution du système intégrant cette fonctionnalité permettra :

- ▶ de disposer en temps réel des relevés de consommations par équipement ;
- ▶ de suivre l'atteinte des objectifs du Plan Climat par équipement ;
- ▶ de sensibiliser les utilisateurs à leurs consommations.

.....Perenniser les performances des équipements energetiques - objectif à 2020.....

Pour atteindre l'objectif à 2020 du Plan Climat, il est nécessaire de :

OBJECTIFS

ECLAIRAGE PUBLIC

- ▶ Réduire de 30% la consommation de l'éclairage public de 2004 à 2020

RENOUVELLEMENT DES CENTRES THERMIQUES

- ▶ Réduire de 3 GWh la consommation d'énergie primaire par an des chaufferies

	Gain 2012-2020 en GWh	Gain 2012-2020 en teqCO ₂
ECLAIRAGE PUBLIC	36	3 879
RENOUVELLEMENT DES CENTRES THERMIQUES	27	5 603